



## Litige sur frais pré état daté

Par **kiki 33**, le **28/01/2015** à **14:01**

Je suis propriétaire d'un appartement à ce titre je suis rattaché à un syndic de copropriété. Le syndic a divisé la résidence en deux copropriété, une pour l'appartement et la deuxième rattaché à ma place de parking.

Je vends mon appartement et à ce titre mon notaire a réclamé un pré état daté pour l'appartement uniquement. Mon syndic a fourni deux pré état daté un pour l'appartement et un pour le parking. Mon notaire leur a écrit en leur précisant que le pré état daté pour la place de parking n'était pas obligatoire et il leur a demandé de ne pas me facturer ce formulaire.

Mon syndic, il s'agit de Foncia m'a facturé deux fois 449€ pour les deux pré état daté, soit 898€.

J'ai payé uniquement 449€, et j'ai réclamé un avoir pour les frais du parking.

Je n'ai pas eu de réponses de leur part.

Quel recours je dispose.

Merci pour vos réponses.